

Echo

17^e Année. — N° 197. — 15 Octobre, 1910

Journal mensuel.

Ligue Patriotique des Françaises



Lauréat de l'Académie Française

ECHO	Un An	3 fr.
ECHO et PETIT ECHO (Echo collectif)	Un An	4 fr.
ECHO, Supplément des JEUNES et PETIT ECHO	Un An	5 fr.
Supplément des JEUNES	Un An 1 fr. — Par 10 exemplaires	Un An 0 fr. 60 l'exemplaire.

Secrétariat-Central ouvert tous les jours de 9 à 11 h. 1/2 et de 2 à 6 h., 368, rue Saint-Honoré, PARIS (1^{er}). — Téléph. : Central 12-00

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous rappelons aux Comités que, par suite du nouveau mode de règlement de la redevance due au Secrétariat-Central, l'abonnement au *Petit Echo* est payable en totalité.

Nous les prions donc de ne point se mettre en retard pour le versement du dernier trimestre, non plus que pour celui de la redevance de 0,20 c. par adhérente ; ces deux comptes devant, pour le bon ordre, être soldés avant la fin de l'année.

Nous les prions également de retourner au Secrétariat Central les cartes timbrées et non utilisées de 1910.

Nous rappelons encore que, ainsi qu'il a été convenu, les frais de port et emballage du *Petit Echo* seront facturés en décembre.

A partir de 1920, pour simplifier les comptes, nous demanderons que la redevance de 0,20 c. par adhérente soit jointe à la commande de cartes.

Les Ligueuses qui auraient la facilité de loger des jeunes gens venant à Paris pour faire leurs études, sont priées d'écrire au Secrétariat-Central en faisant connaître leurs conditions.

Le Calendrier de la Ligue pour 1920

Le sujet du Calendrier de 1920 sera la reproduction d'un tableau représentant *La Sainte Famille*.

Les Présidentes sont instamment priées d'envoyer leurs commandes dès maintenant au Secrétariat de la Ligue afin que le chiffre du tirage soit fixé. Elles éviteront ainsi les désagréables surprises d'augmentation de prix qu'entraîne forcément un nouveau tirage.

Les prix actuels sont : le cent, 18 fr. ; — le mille, 170 fr.

Toutes les commandes qui parviendraient trop tard auraient à compter sur un prix très supérieur à celui qui est fait actuellement.

La Ligue Patriotique des Françaises à Lourdes

La Ligue, après avoir été remercier le Sacré-Cœur à Paray-le-Monial, s'est rendue à Lourdes pour remercier la Sainte Vierge qu'elle avait tant implorée pendant la guerre.

Elle a voulu aussi mettre sous la protection de Notre-Dame de Lourdes, le travail de demain. Les deux journées d'études ont porté sur le devoir social et le devoir civique.

Le 1^{er} jour, à la messe au Rosaire, M. l'abbé Belleney, dans une allocution vibrante, engage les Ligueuses à travailler de tout leur pouvoir à « gagner la paix ». Parmi les multiples moyens qu'il signale à leur attention, notons l'amour envers l'Eglise et son chef... l'aide fraternelle qu'elles doivent aux familles des régions dévastées... Le secours particulier que réclame la situation du Clergé dans ces mêmes régions... l'appui à donner à l'enseignement chrétien... aux familles nombreuses... voire même à la diffusion de la presse honnête et chrétienne, si utile pour maintenir la vérité et la moralité.

M. l'abbé Belleney, au soir de ce même jour, redevenait Aumônier militaire pour montrer aux Ligueuses « Ce que j'ai vu en Allemagne ». Il y a vu un peuple obséquieux, ami du mensonge, veule et maladroit, mais un peuple discipliné, travailleur, très patriote et dont il faut garder la crainte en cherchant à imiter sa méthode et sa ténacité.

Cette séance du soir s'est terminée par des vues cinématographiques, représentant le défilé de la Victoire, qui ont permis d'applaudir nos vainqueurs et nos grands généraux.

La Vicomtesse de Vélard, entourée d'une des Vice-Présidentes la Marquise de Moustiers, de Mlle Frossard, secrétaire générale, de la Marquise de Juigné, trésorière générale, de plusieurs membres du Conseil-Central, la Marquise de Montaigu, la Comtesse de Villèle, Mme Faustin, la Vicomtesse de Gironde, de plusieurs secrétaires départementales, de Présidentes locales et de Ligueuses de presque tous les départements, ouvrit la séance d'étude. Avec la bienveillance dont elle a le secret, elle souhaita la bienvenue à toutes les Ligueuses venues de différents points de la France, notamment aux Ligueuses des pays envahis qui représentaient toutes celles qui ont si bien tenu là-bas et qui ont soutenu le moral des individus comme celui des collectivités et elle démontra qu'il nous faut courageusement nous remettre à la tâche.

La première à envisager est celle du devoir social, Mlle Frossard définit clairement ce qu'il est, l'importance que l'Eglise y a toujours attachée et qu'à son exemple, la Ligue, dès son origine, s'est efforcée d'enseigner.

Aujourd'hui plus que jamais, elle veut pro-

pager l'idée syndicale et susciter, tant parmi les dirigeantes de la Ligue que parmi les adhérentes ouvrières, des compétences qui se voueront à l'organisation professionnelle.

Parmi ceux de nos Comités qui déjà ont réalisé ce programme, Toulouse, nous dit sa Présidence la Comtesse de Villèle, a, cette année envoyé deux personnes se former à Paris, à l'Ecole Normale Sociale, a fondé plusieurs Syndicats et a assumé l'organisation de la première semaine agricole féminine, dont l'exposé très intéressant retint l'attention générale.

Entre ces deux rapports Mlle Dijon montra la belle floraison d'écoles ménagères, de caisses dotales, d'œuvres du trousseau, de mutualités — scolaires, maternelles et familiales — qui se développe grâce au zèle des Ligueuses.

Le deuxième jour, l'étude porta sur le devoir civique, qui doit être envisagé au point de vue féminin. C'est ce que traça avec compétence la Marquise de Juigné. En s'appuyant sur ce principe que la famille est la base de la société, elle démontra qu'il faut en assurer le développement, le bien-être et aussi la dignité, pour la grandeur du pays et la régénération chrétienne de la France.

Tout en défendant les intérêts de la famille, il faut reconquérir nos libertés. Mlle de la Hamayde, dans un rapport qui fut lu par Mme Grousseau, démontra que la liberté des croyances, la liberté du travail, la liberté d'enseignement doivent être l'objet de nos efforts et le sujet de nos revendications.

Mlle de Châteaurocher, chargée d'exposer les méthodes de formation et d'action de la L. P. D. F., pour préparer la femme à ses devoirs civiques, sociaux et chrétiens, s'acquitta de cette tâche avec plein succès.

Relatons encore une séance de documentation, où l'on traita de l'organisation de la Ligue, de la section des Jeunes et de la Presse dont l'importance actuelle n'échappe à personne. La diffusion de « La Croix » de la « Libre Parole », des « Nouvelles Religieuses », etc., des journaux locaux y fut spécialement étudiée.

Avant de quitter Lourdes, les Ligueuses se réunirent au Rosaire pour passer devant le Saint-Sacrement une heure en adoration et en prière. Prenant texte du Conseil de Saint Paul, exhortant les Ephésiens à « faire la vérité dans la charité », le R. P. Bréhier, aumônier général de la Ligue, invite les Ligueuses à remercier Notre-Seigneur et sa Mère des grâces de lumière et d'amour reçues à Lourdes. Puis, il leur demande de faire régner de plus en plus, dans leurs rapports avec Dieu et le prochain, la vérité, que pendant ces journées, elles ont appris à mieux connaître, et de répandre cette vérité malgré les difficultés de la tâche, dans leurs familles, dans leurs œuvres, dans leurs paroisses, la France en a tant besoin !

F0 P147

RAPPORT DE M^{lle} FROSSARD

aux journées de Lourdes, Septembre 1919

La Ligue et le devoir social.

Mesdames, Messieurs,

Pendant ces 5 années de guerre, chacun a voulu donner quelque chose de soi-même à la France. Ceux qui n'ont pas eu le suprême honneur de sacrifier leur vie ou de verser un peu de leur sang pour la défendre et la sauver ont eu à cœur de consacrer leur temps, leur argent, leur savoir et toutes leurs forces à la cause suprême de la Patrie.

Et la France s'est redressée et élevée à une hauteur qu'on ne lui connaissait plus... elle est fière de ses enfants.

Maintenant que l'heure du triomphe a sonné, faut-il en conclure que les Français ont droit au repos? Evidemment non. Il nous faut être héroïques dans la paix comme dans la guerre, c'est la condition absolue pour pouvoir réparer les blessures profondes que nous laisse la victoire elle-même. Aussi, le mot d'ordre « Vive labeur » est-il plus opportun que jamais. Nous aimons, nous Ligueuses, à l'entendre dicter par notre héroïne guerrière, notre sainte Jeanne d'Arc!... Qu'elle veuille bien rendre nos travaux profitables, elle qui sut tout à la fois porter l'épée et pratiquer le devoir social au milieu des camps et vis-à-vis de ses soldats.

Ce qu'est le devoir social.

Pour entrer sans tarder dans le sujet si important, j'allais dire si passionnant, de ce rapport, procédons par définition: La question sociale étant une question morale, c'est une question de devoir. Ceci posé, que faut-il entendre par le devoir social?

C'est l'ensemble des devoirs réciproques de l'individu vis-à-vis de la collectivité, et de la collectivité vis-à-vis de l'individu. C'est, aussi, l'ensemble des devoirs réciproques des individus considérés en dehors de tout groupement.

Tous ces devoirs relèvent des lois de la Justice et de la Charité.

De la justice vertu morale et, donc, dépendant de Dieu, auteur et gardien de toute loi morale.

De la charité, vertu primordiale, placée en tête de toutes les autres vertus par Notre-Seigneur dans l'Évangile. Quoique mal comprise ou dédaignée de plusieurs, la charité gardera toujours son rôle magnifique. Sans son concours bienfaisant, la justice seule n'établirait entre les hommes que des rapports froids et précaires; pour obtenir qu'entre toutes les classes, les volontés s'unissent, il faut plus que la justice, il faut l'amour fraternel, la charité.

Aussi, sortant des définitions sèches et arides, lorsqu'on parle de devoir social le cœur s'émeut en songeant à la doctrine d'amour donnée par le Christ Jésus et renfermée dans l'Évangile qui, si on le voulait justement interpréter serait une base parfaite et solide du Code de la Société des nations et de la paix sociale.

Importance qu'y attachent l'Église, les Souverains-Pontifes et les Evêques.

L'Église, continuatrice du Christ, selon la belle expression de Pie X, n'a jamais trahi le bonheur du peuple. Toujours, elle a répété comme son chef: « j'ai pitié de cette foule »... Et l'histoire nous montre d'ailleurs que c'est dans le sillage de l'Église que naissent successivement toutes les institutions où l'on cherche à instruire, à soulager et à guérir.

Ainsi l'Église, dans les siècles passés, résolvait pratiquement, en faveur du peuple, la question sociale.

Ne l'a-t-on pas vue, en effet, édifier merveilleusement la société primitive, abritant à l'ombre de ses clochers et de ses monastères tous ceux qui venaient lui demander aide et protection?

Désireuse de défendre les intérêts des individus, et d'assurer leur bien-être matériel, n'a-t-elle pas institué la trêve de Dieu pour atténuer l'âpreté des guerres, fléau des villes et des campagnes; la chevalerie, pour la défense du faible et de l'orphelin; les corporations, pour le maintien de l'union ouvrière, basée sur la hiérarchie des devoirs de l'apprenti, du compagnon et du maître?

N'a-t-elle pas encore favorisé le chômage pour ménager à l'ouvrier une juste proportion d'heures de travail et de repos? chômage dont se plaignait spirituellement le brave savetier de la Fontaine regrettant que M. le Curé

« De quelques nouveaux saints charge toujours son prône. »

Pour cette construction sociale, l'Église n'a pas craint de demander la collaboration féminine et, pour ce faire, elle affirme les droits de la femme en l'admettant dans les charges de la vie civile. Nous savons, en effet, que les femmes avaient leur place dans les États des provinces; aussi bien qu'au Conseil curial des paroisses, où leur vote était admis.

Donc, ce qui a troublé l'ordre général de la vie, c'est ce qu'on enseigne partout comme l'ayant amélioré, c'est la révolution française!

La révolution a rompu les liens politiques et corporatifs qui unissaient les hommes entre eux, et l'un de ses plus funestes effets, démontre M. de Mun, est d'avoir réduit toute la vie sociale à la brusque rencontre de deux intérêts, dont l'opposition devait nécessairement créer un antagonisme permanent.

Tout le dix-neuvième siècle pâtissait de cette erreur, quand, en 1891, juste à l'anniversaire du grand drame qui a troublé notre pays, le pape Léon XIII, éleva magnifiquement la voix et, dans son Encyclique *Rerum Novarum*, exposa la doctrine évangélique par rapport à la condition des ouvriers.

Le grand pape réapprenait ainsi aux catholiques la question sociale, affirmant le droit d'intervention de l'Église dans le conflit du capital et du travail, en même temps que le principe de la solidarité du capital et du travail, par conséquent le principe de la solidarité des intérêts respectifs des patrons et des ouvriers...

« L'erreur capitale dans la question présente, dit le Pape, c'est de croire que ces deux choses sont ennemies comme si la nature avait créé pour se combattre les riches et les pauvres. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée; car de même que dans le corps, malgré leur diversité, les membres s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre de façon à former un tout exactement proportionné et que l'on pourrait appeler symétrique, ainsi dans la société les deux classes sont destinées par la nature à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre...; elles ont un besoin impérieux l'une de l'autre; il ne peut y avoir de capital sans travail et pas de travail sans capital. »

Cette encyclique fameuse est la vraie charte où les catholiques doivent chercher la solution des problèmes sociaux. Il faut l'avoir en main et revenir sans cesse à la méditation de ce document incomparable, pour en comprendre toutes les splendeurs fécondes.

Pour la même raison, il faut avoir aussi en main la lettre *Singulari Quadum* de Pie X, le mandement du Cardinal Archevêque de Paris pour le carême de 1919, la lettre de l'Archevêque de Toulouse « sur la paix sociale par l'organisation chrétienne du travail. » Cette lettre est l'application à la situation présente des principes pontificaux. Il suffira de la lire pour en adopter les belles doctrines.

Benoît XV, comme ses prédécesseurs, ne cesse d'insister en faveur de l'application pratique de ces principes, et, hier encore, Sa Sainteté y revenait d'une façon marquée, dans sa lettre au Président de la *Semaine Sociale* de Metz.

Importance qu'y attache la Ligue.

Ces faits, ces documents, nous prouvent l'importance que de tout temps l'Église a attachée au devoir social. Heureuses, sommes-nous, de constater l'importance que la Ligue Patriotique des Français y a, elle aussi, toujours attachée.

D'abord l'esprit même de notre association est social. Il est assez large pour permettre d'enrôler les femmes de toutes les classes, et d'établir entre elles ce lien puissant de la grande fraternité chrétienne.

En effet, dès 1902, dans le programme de la Ligue, l'appel est fait à toutes les Françaises, en vue d'unir leur dévouement, leurs ressources, leur action.

On y dit que la Ligue tend à instruire et à rendre service.

Rendre service en créant, secondant et favorisant les œuvres et les institutions sociales qui, dans les centres ouvriers ou dans les campagnes, rapprochent les hommes, leur apprennent à s'aider, à se connaître et, par conséquent, à s'aimer.

La Ligue se fait gloire de sa tendance à ramener les hommes à plus de justice chrétienne, aussi, pour rappeler constamment son but, place-t-elle, en tête de ses publications, en exergue de la Marguerite, les trois mots qui forment sa devise: *Action sociale catholique*.

Puis, par ses Conférences, par ses Echos, par une publication spéciale « *Notes Sociales et Religieuses* », qui a paru pendant plusieurs années avant la guerre, la Ligue vise sans cesse à l'éducation de ses dirigeantes. Elle veut former en elles le sens social qu'elles auront à former elles-mêmes chez leurs adhérentes.

Le sens social, qu'est-ce à dire?... Georges Goyau affirme qu'il est plus aisé d'en constater les exigences que d'en donner une définition précise.

C'est, pourrait-on dire, une sorte d'instinct qui accoutume le chrétien, d'abord à chercher et à trouver, puis à trouver sans même chercher, au fur et à mesure des incidents journaliers, les humbles moyens de collaborer au bonheur de tous.

Avoir le sens social, c'est encore avoir le sens de ses responsabilités, et mieux comprendre, nous semble-t-il, que telle une pierre et à trouver, puis à trouver sans même chercher, au fur et à mesure des incidents journaliers, les humbles moyens de collaborer au bonheur de tous.

Nous ne nous rendons pas toujours compte de cette répercussion, aussi quelle ne sera pas la surprise des élus, lorsque Dieu leur fera discerner les heureux contre-coups de leur bonne volonté, ou qu'il leur comptera comme œuvre de sainteté des résultats dont ils ignoraient être les initiateurs!

Si nous insistons sur cette idée du sens social, c'est qu'elle est à développer dans nos réunions mensuelles, où on la prendra comme sujet de causerie, aussi bien qu'elle doit être l'objet d'une étude particulière dans les cercles de « Jeunes ».

C'est la base de l'éducation sociale.

La base de la charité parfaite.

La base des œuvres sociales que nous devons fonder ou soutenir. Animée de cet esprit d'apostolat, de tout temps, la Ligue a préconisé les œuvres sociales, et l'article 3 des Statuts ouvre la porte à toutes les initiatives.

Dans les Congrès on a aussi développé cette pensée, donné des monographies; seulement nous demandions que les œuvres sociales ne se créent que là où l'organisation de la Ligue est assez robuste, pour que ces œuvres, comme des branches trop lourdes, n'emportent pas un tronc encore mal enraciné.

La création des Conseils départementaux assure maintenant la stabilité des Comités qui devront rester les soutiens, les conseillers, les

aides des œuvres sociales qui, elles, trouvent la vie grâce au mouvement méthodiquement organisé, qu'est la Ligue elle-même.

Mlle Dijon, tout à l'heure, développera dans son rapport tout ce que les Comités, ou les Ligueuses, ont tenté dans ce sens, et nous verrons qu'une large floraison d'écoles ménagères, d'œuvres du trousseau, de caisses dotales, de mutualités, etc., s'est faite grâce à la Ligue.

Rapports de la Ligue avec les organisations professionnelles.

Qu'il me soit permis maintenant d'insister sur l'organisation du travail, à laquelle il faut porter le plus vif intérêt, si nous voulons que notre pays vive et prospère, et si nous voulons être fidèles à notre vocation de catholiques et de Françaises.

Pour remonter à l'origine de la question, il faut remonter à la division du travail créée par Dieu quand Il dit à l'homme « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front et à la femme: « Tu enfanteras ». Des siècles passèrent sans que rien ne fût troublé dans le plan providentiel: La femme demeurait chez elle entourée de nombreux enfants, filant, tissant, cousant, et répondant ainsi à la mission merveilleuse qui faisait d'elle, la reine du foyer, à n'importe quel degré de l'échelle sociale où elle était placée par Dieu.

Mais, petit à petit, la femme entraînée par le grand mouvement industriel et commercial de notre époque, prit le chemin de l'usine, de l'atelier, du bureau, elle travailla partout, mais de moins en moins chez elle.

Cette évolution s'est faite au détriment de la famille et de la race. Celle-ci est menacée dans son existence par la crise de la natalité; dans sa vigueur par l'appauvrissement des santés, victimes du travail industriel; dans sa valeur parce qu'à la base manque l'éducation de la famille; dans son bonheur, parce que l'ordre troublé, c'est la guerre ouverte à toutes les catastrophes dans la vie des peuples et des individus.

Cependant, le travail féminin, au sens économique du mot, ne disparaîtra pas, il y aura toujours des femmes obligées de travailler au dehors, pour faire face aux difficultés croissantes de la vie.

La femme est devenue, dans toute la force du terme, « une ouvrière », elle fait partie du monde du travail, c'est un fait accompli. Cet état de choses amène pour les femmes des complications entre patrons et ouvrières, de même que pour les hommes ces complications existent entre patrons et ouvriers.

Pour les atténuer, Léon XIII trace une ligne de conduite basée sur la morale religieuse dont Pie X a tiré les brèves formules que voici:

« Obligations de justice qui incombent aux capitalistes et aux patrons;

« Attribuer à l'ouvrier un juste salaire;

« Ne pas nuire à ses justes épargnes, ni par violence, ni par fraudes, ni par des moyens usuraires, manifestes ou dissimulés;

« Lui donner la liberté d'accomplir ses devoirs religieux;

« Ne pas l'exposer à des séductions corruptrices, ni à des dangers de scandales;

« Ne pas le détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne;

« Ne pas lui imposer des travaux disproportionnés à ses forces ou qui conviennent mal à son âge ou à son sexe. »

A côté des devoirs des patrons, sont placés ceux des ouvriers:

« L'ouvrier « doit fournir intégralement et fidèlement le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. »

« L'ouvrier « ne doit point léser son patron ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de sédition. »

De l'inobservation de ces préceptes naissent des conflits.

Pour y remédier, pour arriver à la réconciliation du capital avec le travail, assurer le bon accord des patrons avec les ouvriers, il faut assurer le rapprochement des membres d'une même profession afin qu'ils puissent s'expliquer, exposer leurs griefs et leurs désirs. Ce rapprochement ne peut pas se faire entre des isolés. Il serait chimérique de chercher à solutionner les conflits entre patrons et ouvriers, par des ententes particulières.

L'ouvrier isolé, en face du patron, se trouve toujours en situation inférieure, la doctrine individualiste, issue de la révolution et pratiquée, pendant la moitié du XIX^e siècle l'a prouvé abondamment, aussi l'Eglise, dès 1878, par la bouche de Léon XIII, affirmait, dans l'Encyclique *quod Apostolici*, sur le socialisme, que les ouvriers ont le droit de s'unir en des associations, pour le bien de leurs intérêts et que ces associations sont conformes à la nature.

Léon XIII devançait ainsi de plusieurs années le législateur français qui attendit jusqu'à 1884 pour reconnaître aux Syndicats le droit d'exister. Il devançait les socialistes qui repoussèrent longtemps l'association professionnelle sous prétexte qu'elle détournerait les ouvriers de l'action politique. Pourquoi donc les catholiques français n'ont-ils pas écouté le pape et pris les devants? dit l'archevêque de Toulouse. Ils compteraient peut-être en ce moment dans leurs syndicats ouvriers, au lieu de quelque soixante mille membres, ce demi-million, sinon ce million de salariés que prétend grouper la Confédération générale du travail, union centrale du syndicalisme socialiste.

Nous sommes donc très sûres de marcher dans les voies de l'Eglise en recommandant les Syndicats. Or, si le Syndicat est une institution légitime pour les hommes, pourquoi ne le serait-il pas aussi pour les femmes? De même que les hommes, les femmes ont le droit de se grouper pour la défense de leurs intérêts corporatifs et pour l'amélioration de leur sort. On peut même dire que, plus que l'homme, elles ont besoin de s'associer. Moins fortes, la protection leur est plus nécessaire. Puis l'épouse, la mère qui travaillent ont à accorder leurs obligations d'ouvrières avec leurs devoirs de famille, plus impérieux encore. Il ne faut pas que l'institution sacrée de la famille soit compromise ou ébranlée par l'influence dangereuse de l'usine et de l'atelier. Le contrat du travail féminin comporte des clauses, dont seules les femmes sont juges:

S'unir pour mettre en commun leur expérience, leurs forces, leur amour du foyer; telle est la principale raison d'être du Syndicat féminin.

Une autre raison intervient, qui n'est pas moins importante. Le Syndicalisme révolutionnaire s'efforce d'attirer et d'embrigader l'armée féminine du travail. Et l'on entrevoit les conséquences désastreuses qui peuvent résulter de cette propagande mauvaise:

Si l'on veut soustraire l'ouvrière à l'accaparement des puissances de révolte et de haine, si l'on veut que la travailleuse reste fidèle à sa foi chrétienne, il faut multiplier les Syndicats féminins catholiques.

Aussi la Ligue, pour préparer la cité laborieuse de demain, a-t-elle, plus que jamais l'ambition de rendre social son apostolat, et de soutenir de tous ses moyens la belle cause des Syndicats féminins catholiques.

Déjà, à Paray-le-Monial, ce sujet a été admirablement traité par Mlle Jacolin, secrétaire des syndicats féminins de Lyon; le résumé de ses enseignements substantiels a paru dans l'*Echo* de juillet, tandis qu'en août étaient insérés les extraits de la profonde et si documentée Conférence que le P. Mainage avait donnée sur le même sujet au Secrétariat-Central.

Mlle Butillard, vint aussi au Secrétariat-Central, expliquer aux Directrices des Cercles de

Jeunes l'importance qu'il y a de se former aux idées sociales, l'importance qu'il y a pour cela à suivre les cours de l'Ecole Normale sociale de la rue Vercingétorix.

Troyes, Amiens, Châteauroux répondront pratiquement à cet appel.

Mais déjà, à Nevers, et depuis 6 ans, la Ligue a aidé à la fondation d'un Syndicat de l'aiguille, créé par deux Ligueuses, Mlle Martinaud et Mlle Imbrech, ce Syndicat en ce moment réunit 250 ouvrières.

A Mâcon, le Syndicat de l'aiguille et de l'habillement, créé par Mlle de Contenson, a son Conseil composé de Ligueuses, pendant que nombre d'ouvrières ont aussi ce titre.

A Dijon, les deux personnes qui s'occupent du Syndicat le plus ancien, sont Mme Brunet, dizainière et Mme du Parc, correspondante de plusieurs Sections des environs.

Tandis qu'à Bordeaux et à Besançon la Ligue participe à cette œuvre par une aide pécuniaire annuelle, à Aix la directrice du Syndicat catholique des ouvrières et des employées a été sollicitée pour une Conférence à faire aux Jeunes sur ce sujet. Plusieurs de celles-ci ont promis leur collaboration, tant l'idée syndicale les a conquises.

La Ligue a donc, en plusieurs villes, aidé déjà à la fondation et à l'organisation des Syndicats. Mais ceux-ci doivent demeurer indépendants, et voici la manière de faire qui nous a été tracée par Mlle Butillard.

Là, où la Ligue voudra aider l'action syndicale, qu'elle fonde, avec ses membres, les plus spécialement intéressés par ces questions, une Commission sociale. Cette Commission sera comme une Section de la Ligue. Son action sera de chercher:

a) A orienter l'opinion vers l'action syndicale catholique par la presse, les conférences.

b) A collaborer aux œuvres annexes des Syndicats, placements, mutualités, enseignement professionnel, coopératives, etc.

c) A soutenir l'action syndicale et les œuvres annexes en faisant des dons. Ceux-ci seront attribués selon les décisions du Conseil syndical.

Pour rendre l'action syndicale plus efficace, les Commissions devront rattacher les organisations qu'elles créeront, soit à la Fédération Française des Unions de Syndicats professionnels féminins, 4, rue de Sèze, Paris-9^e, soit à l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6^e.

Du reste, Mme de Villèle, Présidente de Toulouse, va nous donner un exemple vécu de la façon de s'y prendre pour que la Ligue ne s'ingère pas dans le fonctionnement des syndicats, mais aide seulement, avec discrétion et désintéressement, à recruter et à former l'élite ouvrière qui exercera, sur le terrain professionnel, une influence sociale et morale.

Exercer une influence, c'est là que la Ligue en revient, toujours... Elle voudrait faire de ses adhérentes des valeurs, c'est-à-dire des forces agissantes au service du bien... Aujourd'hui, elle voudrait en faire les apôtres des refuges corporatifs offrant un abri sûr à nos ouvrières françaises, si dignes d'être aimées, d'être soutenues dans la lutte du bien contre le mal, si dignes, qu'on les arrache à ceux qui veulent les séduire ou les égarer.

De plus, ne s'agit-il pas de la France à défendre dans la race, dans sa pureté, dans ce qui fait sa force, la Famille?

Ne s'agit-il pas de répondre à l'énergique langage des Souverains-Pontifes? à la maternelle sollicitude de l'Eglise qui, sans négliger les âmes, cherche à améliorer ce qui touche à la vie terrestre et matérielle?

Ne s'agit-il pas, enfin de se maintenir toujours plus haut et plus fort dans la doctrine suprême de Celui qui a dit:

« Vous qui travaillez, vous qui souffrez, venez tous à moi et je vous soulagerai. »

DOCUMENTATION

La Libre Parole

14, Boulevard Montmartre, Paris

Sous la direction de MM. Joseph Denais, député de Paris, Jean Lerolle, ancien Président de l'A. C. J. F. député de Paris, Henri Reverdy, ancien Président de l'A. C. J. F., la *Libre Parole* va paraître à quatre pages.

Ce journal donnera chaque jour les nouvelles de la vie et des idées politiques (françaises et étrangères), scientifiques, parlementaires, littéraires et artistiques (livres, peinture, musique), religieuses, sociales, économiques, agricoles, sportives, financières, de la mode, de l'économie domestique, etc., etc.

En outre, elle consacrera une large part de sa 3^e page à reprendre alternativement chaque rubrique pour la traiter plus à fond sous forme d'articles.

Tout y est jugé au point de vue catholique.

La *Libre Parole* devient le grand organe actif des catholiques sociaux, intéressant pour l'élite comme pour la foule.

PROPAGANDE FACILE: La *Libre Parole* présente toutes les garanties possibles, est le meilleur organe de propagande et de pénétration, parce qu'elle ne se présente pas comme un organe de contradiction mais seulement d'Union Nationale. Personne, quelle que soit la couleur de ses idées, ne peut en principe refuser de la lire. Le premier contact une fois établi, elle doit plaire, parce qu'elle est bien vivante et devient très moderne, c'est le meilleur remède aux maux de ce temps, et un remède que le patient prendra avec plaisir.

PRIX: La *Libre Parole* fait tout ce qu'il faut pour faciliter la propagande.

Sur chaque abonnement elle abandonne 4 fr. aux Comités.

PROVINCE		PARIS, SEINE & SEINE-OISE	
Prix fait aux Comités	Prix obligatoire de vente	Prix fait aux Comités	Prix obligatoire de vente
3 mois : 6.50	7.50	3 mois : 5.50	6.50
6 — 12.50	14.50	6 — 10.50	12.50
Un an : 24 fr.	28 fr.	Un an : 20 fr.	24 fr.

Les recouvrements et renouvellements se font par les comités ou leurs agents. Pour la vente au numéro, la *Libre Parole* sert chaque jour par poste aux comités, groupes ou marchands, des paquets d'au moins 5 exemplaires à 0.06 c. l'exemplaire rendu à domicile.

SERVICES DE PROPAGANDE, non renouvelables: gratuits pour 10 jours, un franc pour 1 mois, servis aux seules adresses données par les comités et groupes.

Renouvelables: 1.75 par mois, aux mobilisés, ou démobilisés depuis moins de 6 mois, aux prêtres démobilisés, aux habitants des régions libérées.

L'Ecole Normale Sociale

A l'heure où le bouleversement des esprits exige de ceux qui en entrevoient les conséquences angoissantes un dévouement éclairé soutenu par des principes solides, ainsi qu'une action basée sur la justice et la charité, une institution, l'*Ecole Normale Sociale*, existe pour former des élites, pour instruire ceux-là même que la vie appelle à l'apostolat social.

L'*Ecole Normale Sociale*, dont la fondation remonte à 1912, a pour but de communiquer la Doctrine catholique sociale dans sa plénitude, ainsi que les éléments d'information et d'adaptation nécessaires aux réalisations pratiques, pour les promotrices d'action sociale.

L'*Ecole Normale Sociale* s'adresse particulièrement aux femmes d'œuvres, ainsi qu'à toutes celles dont la bonne volonté fait présager une action sociale future. Dirigée par Mlle Novo, l'*Ecole Normale Sociale*, avec la collaboration de Mlles Butillard et Charret, par la voix de personnalités très compétentes telles que les Pères de l'Action Populaire, le R. P. Mainage, des Frères Prêcheurs, M. l'abbé Verdier, supérieur du Séminaire des Carmes, MM. Jean Lerolle, député de Paris, Ph. de Las-Cases, avocat au barreau de Paris, Auguste Champetier de Ribes, Joseph Zamanski, du Secrétariat social de Paris, Et. Martin Saint-Léon, du Musée social, MM. Dedé, Gaston Lacoïn, vice-président de « La plus grande Famille », Victor Bucaille, vice-président de la Jeunesse catholique, etc., l'*Ecole Normale Sociale* dispense à ses élèves la forte doctrine sociale tout imprégnée de lu-

mière, qui a sa base dans l'Evangile et dans les enseignements de l'Eglise.

Les Encycliques des Papes sur les questions sociales, des Traités d'Economie politique faits par des auteurs éminents, tels que les Pères Antoine, Eymieu, des brochures d'actualité de la meilleure provenance sont ajoutées aux nombreux dossiers de l'*Ecole Normale Sociale* et à ceux des Syndicats féminins de la rue de Sèze, pour compléter l'enseignement. Celui-ci porte principalement sur les sujets suivants: l'Association professionnelle, sa légitimité, les Syndicats, Mutualités, Coopératives, le Contrat de Travail, la Question du Salaire, la Législation sociale minière en France et à l'étranger, etc.

Des discussions, des mises au point pratiques, des causeries sur les moyens de réalisation des œuvres sociales, ainsi que des visites dans les différents centres d'information et dans les institutions sociales vivantes de Paris, achèvent de donner aux élèves une formation sérieuse. Dans le cours de l'année, pour les personnes habitant Paris, l'*Ecole Normale Sociale* a des cercles d'études, résultats d'enquêtes et de travail personnel, dans les milieux où l'activité féminine devra s'exercer pour le plus grand bien des âmes.

L'*Ecole Normale Sociale* reprendra en octobre, outre les sessions intensives à l'Institut catholique, ses cours hebdomadaires interrompus pendant la guerre.

Les deux sessions intensives annuelles ont lieu en novembre-décembre et mai-juin.

PROGRAMME DE LA FORMATION en deux années

Cercle d'Etudes hebdomadaire sur les enseignements de l'Eglise.

Cercles d'Etudes bimensuels sur la question sociale.

Direction et mise au point d'études personnelles. Formation pratique par la collaboration à l'activité sociale.

Enquêtes, Organisation et Tenue de Secrétariats, Placement, Enseignement professionnel, Ecole commerciale, Services coopératifs, Vie syndicale, Action professionnelle, Fondation et Fonctionnement des sections syndicales, Démarches, Journal, Bibliothèques, Cercles d'Etudes, Réunions, etc...

La première année, plus théorique, est clôturée par un examen; la seconde, plus pratique, par la soutenance d'une thèse, qui peut donner droit, après délibération du jury, au diplôme de l'Ecole Normale Sociale.

Conditions

Le prix des études complètes en deux années est de 500 fr. par personne ou 300 fr. pour la première année et 200 fr. pour la seconde.

Une seule série de cercles d'études: 30 fr.

Les deux séries: 50 fr.

SESSIONS INTENSIVES

Deux conditions sont requises pour l'admission des adhérentes:

Une connaissance approfondie et raisonnée de la religion catholique, des études sociales.

Recommandation d'une personnalité catholique.

Il est bien entendu que la formation reçue pendant les sessions intensives ne saurait être complète et très approfondie; elle permet d'entreprendre une action immédiate.

Mais l'E. N. S. ne peut assumer la responsabilité de toutes les initiatives sociales et syndicales entreprises après ces six semaines de formation.

Il est d'ailleurs très recommandé aux adhérentes de rattacher les organisations qu'elle pourront promouvoir à des organisations existantes ayant déjà donné leurs preuves, afin de fortifier le mouvement social catholique au lieu de l'affaiblir par la multiplicité des initiatives particulières et isolées.

Conditions

Le prix des études de la session intensive est de 100 francs.

Le siège de l'*Ecole Normale Sociale* est momentanément, 44, rue Vercingétorix, Paris-14^e.

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme la Directrice, 44, rue Vercingétorix.

Tracts

Pour renseigner les Comités et faciliter leur propagande, aussitôt qu'un nouveau tract, soit de la Bonne Presse, soit d'une autre maison, aura paru, il en sera joint un exemplaire à chaque ballot d'Echos.

Les Présidentes voudront bien en prendre connaissance et commander directement, en indiquant leur qualité de Ligueuse, ceux qu'elles trouveront opportun de répandre et qu'elles jugeront devoir faire du bien.

Les Unions Fédérales Professionnelles de Catholiques

32 Syndicats de Patrons Catholiques
368, Rue Saint-Honoré

En ce moment de réorganisation économique et sociale, où tant de questions sont mises en jeu que la seule loi morale, c'est-à-dire le sens catholique, peuvent aider à solutionner, il est nécessaire que tout le monde professionnel régi par la même doctrine et obéissant aux lois évangéliques, se reconnaisse, se concertent, se groupent, se fortifient par lui-même.

Les Syndicats masculins et féminins, d'employés et d'ouvriers catholiques sont déjà une puissance et, chaque jour, se multiplient efficacement leur action.

A côté d'eux, — non pas contre eux, — mais en toute indépendance pour chacun, et avec, de part et d'autre, le souci légitime des intérêts respectifs, — existent et fonctionnent, pour toutes les branches commerciales et industrielles, des Syndicats de Patrons catholiques (*Unions Fédérales*), auxquels il faudrait que tous les professionnels patrons, catholiques, appartiennent.

Constituer avec les organismes sains d'employés et d'ouvriers, selon les désirs exprimés par NN. SS. les Evêques un ensemble corporatif d'inspiration catholique, capable de toujours parler le langage de la justice et de réaliser les solutions qui y soient conformes, après étude en commun par voie de Commission mixte; — affirmer devant l'opinion la valeur du catholicisme social vécu sur le terrain professionnel; — y gagner la masse par des mouvements d'idées, des manifestations collectives auxquelles l'autorité légale de la constitution syndicale peut seule donner une force singulière; — Se connaître entre Patrons catholiques de toute la France, s'aider sur tous les terrains d'intérêt moral, professionnel et même matériel; — tel est le programme, déjà grandement réalisé par les Unions Fédérales.

Ecrire, avec timbre pour réponse, à M. Alfred PERRIN, Secrétaire Général des Unions Fédérales, 368, rue St-Honoré.

SEUGNOT

Confiseur Chocolatier

Fournisseur de la L.P.F.

Spécialité de Boîtes garnies pour Baptêmes
Dragées et Chocolat

Chocolat en tablettes, Déjeuners, Croquettes
Cacao, Thés, Cafés

28, Rue du Bac, Paris

Tél.: Saxe 29-71

Floréine

CRÈME DE BEAUTÉ
Rend la PEAU DOUCE, FRAICHE, PARFUMÉE

TRICAL Déjeuner Sucré
Incomparable

Usines: 73, Avenue de Neuilly (Seine)

NAOLISEZ VOS CUIVRES

ILS BRILLERONT VITE ET SANS EFFORT

MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE

HUILES

D'OLIVE

PURES

CH. DRAGON-NOIREL

Aix-en-Provence

Envoi du Prix-Courant sur demande

5 % aux Membres de la L. P. D. F.

Le Gérant: H. DIEVAL

Imp. Diéval, 57, rue de Seine, Paris.